

STATISTIQUES ET AUTRES FONCTIONNALITÉS INTRANET

Outre les fonctionnalités liées à l'affiliation, la prise de licences et différentes possibilités de recherche, les A.S. ont accès à d'autres fonctionnalités importantes.

LES STATISTIQUES SPORTIVES :

Les statistiques sportives existent depuis 1996. Les premières données étaient saisies par les services départementaux de l'UNSS. La fiabilité des retours était discutable, car les acteurs de terrain, témoins de la pratique dans les A.S. , n'étaient pas impliqués dans cette démarche. A présent, les animateurs des associations sportives ont récupéré réellement « la main ».

La procédure de saisie des statistiques sportives est accessible via Intranet, à l'aide du numéro d'A.S. dans le module « la vie des A.S. ».

La saisie des effectifs de pratiquants (terme défini ci-dessous) se fait par activité en choisissant celle-ci dans une liste déroulante qui répertorie 97 activités à l'UNSS.

Un formulaire permet de renseigner par catégorie et par sexe le nombre de licenciés qui ont pratiqué l'activité. Cette saisie, accessible tout au long de l'année scolaire, peut être effectuée dès la fin de la pratique au sein de l'A.S. et en dernier recours au 30 juin de l'année scolaire en cours. Les données sportives ainsi collectées permettent d'établir une cartographie de la pratique sur le territoire et de mesurer l'importance de chaque activité. Les chiffres sont exploitables à tous les niveaux de l'UNSS : par les associations sportives pour leur bilan de fin d'année, par les services décentralisés de l'UNSS pour étayer leurs projets et fournir des données objectives lors des conseils départementaux et académiques. Chaque échelon dispose de ses données propres.

La direction nationale grâce à cette vision globale de la pratique peut ainsi orienter sa politique sportive, en analysant les pratiques par catégories, et ainsi apporter en terme d'organisation des réponses aux demandes du terrain. Il est plus aisé de décider ou non de l'opportunité de la création ou de la disparition d'une filière complète jusqu'au niveau national, et ce au vu de l'évolution des pratiquants dans l'activité.

La liste des activités historiques de l'UNSS est conservée dans un souci de mémoire et de suivi à long terme. Toutes les activités présentes sont issues de la pratique du terrain et leur maintien ou entrée dans le listing est liée :

- au volume de pratiquant recensés depuis plusieurs années.
- à un volume de pratiquants en augmentation.
- à une pratique régionale pertinente.
- à une dynamique impulsée par des accords avec les fédérations.

LE PRATIQUANT UNSS :

C'est un élève licencié à l'UNSS, qui inscrit sa pratique à l'A.S. dans le cadre de l'UNSS dans un des 3 pôles (développement, compétition, responsabilisation) :

- Il est identifié par sa pratique lors de rencontres inter-établissement.
- Il est présent sur la période du mercredi après-midi pour des entraînements ou des rencontres...
- Il peut être repéré sur une ou plusieurs activités si sa pratique répond aux 2 premiers critères.
- Un Jeune Officiel est un pratiquant qui doit être comptabilisé.
- L'activité du pratiquant UNSS, pour être comptabilisée dans les statistiques sportives repose sur une donnée déclarative de son animateur d'A.S. .

Exemple : Paul (BG) a pratiqué 1 fois du football à l'entraînement et 6 fois du badminton en compétition UNSS. Il convient de le saisir sur intranet comme pratiquant au sein de votre A.S., une fois en football et une fois en badminton.

Modification de l'activité: BADMINTON
Cliquez sur le bouton "Modifier" pour que les modifications soient prises en compte, sinon cliquez sur le bouton "Annuler"

	Filles	Garçons
Pousin	0	0
Benjamin	11	20
Minime	14	16
Cadet	2	3
Junior	0	0
Senior	0	0

LA VIE DES A.S. :

Dans un formulaire de cinq pages, chaque A.S. peut renseigner successivement :

- ses données administratives,
- ses données statistiques (licenciés, JO, animateurs d'A.S.). Elles sont pour la plupart récupérées automatiquement à partir de l'affiliation,
- ses données financières.

Toutes les données renseignées peuvent être imprimées au format PDF pour être présentées à l'assemblée générale de l'A.S. et au conseil d'administration de l'établissement.